

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org. Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.



► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET

29 rue des Monts du Matin
CS 10008 - 26300 Chatuzange le Goubet
04 75 47 25 15
mairie@chatuzangelegoubet.fr
www.chatuzangelegoubet.fr
Suivez-nous sur

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la sauvegarde des

Drapeaux de conscrits et vitraux de l'église de Chatuzange le Goubet

Drôme (26)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Cathy Galeanos - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Aidez à sauvegarder les drapeaux de conscrits et les vitraux

◆◆ Le projet

Le projet de sauvegarde des drapeaux de conscrits et de restauration des vitraux de l'église de Chatuzange le Goubet constitue une initiative majeure pour la préservation et la mise en valeur de ces témoignages historiques. Les drapeaux, portés par ceux-là mêmes qui, lors de la Grande Guerre, sont partis sur le front et sont morts pour défendre notre pays, les vitraux de l'église commémorant le sacrifice des combattants des deux guerres mondiales, sont au cœur de ce projet. Leur sauvegarde pour les uns, leur restauration pour les autres, complétées par l'édition d'une brochure éducative et l'organisation d'expositions, contribueront à transmettre aux générations futures ces témoignages qui font partie intégrante du patrimoine de la commune et fondent l'identité de ses habitants.

◆◆ Un sauvetage indispensable

Cependant, le long séjour des drapeaux dans les combles de la mairie a fortement compromis l'état de leurs étoffes ; de même, les plombs des vitraux ont atteint un stade de vétusté avancé qui compromet la stabilité de leurs structures : leur état nécessite des opérations de sauvegarde incontournables et urgentes.

◆◆ La mobilisation

Le conseil municipal a entrepris des actions concrètes pour stopper la dégradation des drapeaux et restaurer les vitraux vieillis par le temps. Une spécialiste de la restauration des textiles est engagée pour nettoyer et conditionner chaque drapeau individuellement, tandis que les vitraux seront restaurés pour rétablir leur intégrité structurelle et esthétique. Des mesures telles que l'élaboration d'une brochure explicative et l'organisation de visites guidées régulières visent à sensibiliser le public, en particulier les écoles, à l'importance historique et culturelle de ces trésors locaux.

Montant des travaux	44 385€
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	2024



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la sauvegarde des Drapeaux de conscrits et des vitraux de l'église de Chatuzange le Goubet

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoineorg/100618

ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Drapeaux de conscrits et des vitraux de Chatuzange le Goubet

Le montant de mon don est de

_____€ 80€ 150€ 250€ 500€

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Email : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemple de dons

	80€	150€	250€	500€
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28€	51€	85€	170€

Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.

	20€	38€	63€	125€
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune				

Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

	32€	60€	100€	200€
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés				

Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

